AUSEIS

commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice au 31 décembre 2023

ASSOCIATION LOI 1901
« SOCIETE D'ECONOMIE ALPESTRE DE LA SAVOIE »

Maison de l'agriculture et de la Forêt
40 rue du Terraillet
73190 Saint Baldoph

Société par actions simplifiée au capital de 16.000 €
RCS Lyon 788 671 139
SIEGE SOCIAL : AGRAPOLE-192 rue de GERLAND-69364 LYON CEDEX 07
✆ 04 72 72 49 49
Inscrite au H2A

A l'assemblée générale de l'association,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Société d'Economie Alpestre de la Savoie » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport aux adhérents ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la

collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 15/05/2024

Pour AUSEIS

Pierre GOUSSARD
Commissaire aux comptes



Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	7 240	7 240		
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	72 000	17 227	54 773	61 973
	Autres immobilisations corporelles	28 566	22 140	6 426	7 853
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	180		180	180
	TOTAL (I)	**107 986**	**46 607**	**61 379**	**70 006**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	21 244		21 244	32 506
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	1 210		1 210	1 210
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	208 433		208 433	118 349
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	298 276		298 276	254 528
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 296		1 296	1 296
	DISPONIBILITES	492 042		492 042	366 125
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (II)	**1 022 501**		**1 022 501**	**774 013**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	**1 130 487**	**46 607**	**1 083 880**	**844 019**
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			180	180
	(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

		31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires	122 393	122 393
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	454 981	372 443
	Autres	10 000	10 000
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	**126 943**	**82 538**
	Total des fonds propres (situation nette)	**714 316**	**587 374**
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	36 932	41 804
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	**36 932**	**41 804**
	Total des fonds propres	**751 249**	**629 178**
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	90	
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	8 347	79
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 095	24 643
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	154 344	105 488
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	20 032	3 695
	Produits constatés d'avance	78 724	80 936
	Total des dettes	**332 631**	**214 841**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**1 083 880**	**844 019**
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	126 942,62	82 538,02
	(1) Dont à moins d'un an	324 284	214 762
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	90	

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2023	31/12/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	40 816	37 765
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	236 919	184 933
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	413 654	306 876
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		16 600
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	341	3 886
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	5	4
	Total des produits d'exploitation	**691 735**	**550 064**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	222 819	185 055
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	19 508	21 319
	Salaires et traitements	245 024	207 005
	Charges sociales	68 342	64 442
	Dotation aux amortissements et dépréciations	10 495	10 262
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	3	5
	Total des charges d'exploitation	**566 191**	**488 088**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**125 544**	**61 975**

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2023	31/12/2022
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**125 544**	**61 975**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	4 317	1 341
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**4 317**	**1 341**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER	**4 317**	**1 341**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**129 862**	**63 317**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		30 129
	Sur opérations en capital	4 872	4 872
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**4 872**	**35 001**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**4 872**	**35 001**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	7 791	15 780
	TOTAL DES PRODUITS	**700 924**	**586 407**
	TOTAL DES CHARGES	**573 982**	**503 868**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**126 943**	**82 538**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Règles et Méthodes Comptables

Annexes aux comptes annuels

Préambule

L'exercice social clos le **31/12/2023** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent clos le **31/12/2022** avait une durée de **12** mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 083 880 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **700 924** euros et un total **charges** de **573 982** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **126 943** euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels, établis par le dirigeant.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement ANC 2014-03 complété du règlement ANC 2018-06 relatifaux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Amortissements de l'actif immobilisé** : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- **Provisions pour dépréciation d'actif** : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- **Stocks de matières premières** : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- **En cours de production de biens** : ils sont valorisés au coût de revient de production.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- **immobilisations décomposables** : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- **immobilisations non décomposables** : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Description de l'objet social,

Parmi ses principales missions, la SEA assiste les éleveurs et les organisations professionnelles pour tout ce qui concerne le pastoralisme, avec notamment le suivi des travaux d'amélioration pastorale, la création et la gestion d'Associations Foncières Pastorales, l'appui technique aux Groupements Pastoraux…

Elle apporte également son soutien aux différentes productions AOC du département, ainsi qu'à la race bovine Abondance et aux autres races de montagne. La réalisation d'études, de diagnostics et d'animations dans le domaine du pastoralisme, de la forêt de montagne et de la ressource en eau font aussi partie de ses compétences avec des relations privilégiées avec les communes de montagne qui ont des alpages sur leur territoire ainsi que les organisations territoriales intercommunales.

Règles et Méthodes Comptables

Enfin, la SEA engage plusieurs actions de sensibilisation sur les thèmes du pastoralisme, de l'eau et de la forêt avec des manifestations telles que : Alpages sans frontières, Itinéraires Alpestres, les Journées de l'Alpage, le Congrès de L'Eau en Montagne, les Journées de la Forêt de Montagne, Saveurs d'Alpage…

Une grande opération de découverte du monde magique de l'Alpe est également organisée chaque année pour les enfants avec l'opération Un Berger dans mon Ecole : un parcours pédagogique à la rencontre des bergers et des alpages.

Description des moyens mis en oeuvre,

Pour remplir ses mission, la SEA 73 dispose de 8 salariés permanents représentant 6,88 ETP au sens de la sécurité sociale.

Subventions octroyées au cours de l'exercice :

- Ville d'Albertville
BDME Préfecture / direction emploi travail solidarité protection des populations / Un berger dans mon école (BDME) : 2 000 €

- Agglomération Arlysère
Solaire MATM Investissement : 12 300 €

- Conseil départemental de la Savoie
Foncier AFP : 8 667 €
Ge Hydrogène - transpo photovoltaïque : 6 666 €
Traitement lacto (refléché Signalétique) : 4 667 €
Eaux 2023 : 11 057 €
Convention Conseil Départemental de Savoie Intérêt général : 100 000 €
Alternatives énergétiques en alpage : déploiement kit solaire MATM : 6 667 €
AFP – consolidation des périmètres : 6 667 €
AFP/ASA CC formation culture commune : 2 700 €
Atlas / situation enjeux pasto 73 : 2 700 €
Etat de l'occupation pastorale des propriétés du Département : Courchevel, pointe de la masse etc. :1 270 €

- DREAL
Chien de protection Localisation (Plan Loup AuRA) : 5 422 €
Chiens de protection Sensibilisation : 3 041 €
Brigade bergers 2023 : 78 380 €

- FNADT
CIMA 2021 2027 (Année 2023) : 47 532 €
Mon expérience avec les chiens de Protection (MECP 2023) : 4 000 €

- MSA
MSA Brigade Bergers : 7 500 €

- Office Français de la Biodiversité (OFB)
Agrifaune PPFM (Convention reversement SEA74) : 3 179 €

- Région Auvergne Rhône Alpes
Acc Réseau pastoral AURA 2023 : 23 136 €
Communication sensibilisation 2023 : 26 079 €
Plan régional sauvegarde pastoralisme prédation : 28 314 €
Un berger dans mon école : 2 300 €
RECIBIODAL 2023 : 2 925 €

Autres informations

L'entité est soumise à TVA sur la partie lucrative de son activité. Le chiffre d'affaires est réalisé au sein du département de la Savoie et correspond à une activité de bureau d'études.

Transactions particulières avec personnes physiques ou morale, dénommées contreparties : sans objet.

Absence de bénévolat au sein de l'association.

Les cotisations sont comptabilisées au moment de leur appel.

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	122 393			122 393
- Fonds statutaires	122 393			122 393
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	10 000			10 000
Autres réserves	372 443	82 538		454 981
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	82 538		82 538	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	41 804		4 872	36 932
Provisions réglementées				
TOTAL	**751 571**	**82 538**	**87 410**	**746 699**

Immobilisations - Amortissements

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations au 31/12/2023
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 240			7 240
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	72 000			72 000
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	15 800			15 800
Autres immobilisations corporelles	10 897	1 869		12 766
Immobilisations financières	180			180
TOTAL GENERAL	**106 117**	**1 869**		**107 986**

AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant des amortissements au 31/12/2023
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 240			7 240
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel outillage industriels	10 027	7 200		17 227
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport	9 444	1 700		11 144
Autres immobilisations corporelles	9 400	1 595		10 996
TOTAL GENERAL	**36 111**	**10 495**		**46 607**

Créances et Dettes

		31/12/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	180	180	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	208 433	208 433	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 279	1 279	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 169	12 169	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	284 828	284 828	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**506 889**	**506 889**	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	90	90		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	71 095	71 095		
	Personnel et comptes rattachés	53 065	53 065		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 778	24 778		
	Impôts sur les bénéfices	7 791	7 791		
	Taxes sur la valeur ajoutée	68 402	68 402		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	309	309		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	20 032	20 032		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	78 724	78 724		
	TOTAL DES DETTES	**324 284**	**324 284**		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Stocks et En-cours

	31/12/2023	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
Marchandises revendues en l'état				
Approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
Production				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL II				
Production en cours				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres	21 244	32 506		11 262
TOTAL III	**21 244**	**32 506**		**11 262**
Production stockée (Total II + Total III)				**11 262**

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 251	12 677	57 573	454,1
Dettes fiscales et sociales	61 360	50 320	11 040	21,94
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	3 377	3 695	(318)	-8,61
TOTAL	134 987	66 692	68 295	102,4

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	131 734	12 412	119 322	961,3
Autres créances	285 540	242 900	42 640	17,55
TOTAL	417 274	255 312	161 962	63,44

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2023	31/12/2022	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	78 724	80 936	(2 212)	-2,73
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	78 724	80 936	(2 212)	-2,73

AUSEIS
commissaire aux comptes

RAPPORT SPECIAL

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes

de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Association
« Société d'Economie Alpestre de la Savoie »

Maison de l'agriculture et de la Forêt

40 rue du Terraillet

73190 Saint Baldoph

Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Société d'Economie Alpestre de la Savoie, Association Loi 1901

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux adhérents de l'association,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lyon, le 15 mai 2025



Pour AUSEIS

Pierre GOUSSARD
Commissaire aux comptes